

commune de

GRAZAC

REÇU LE :
★ - 9 AVR. 2013 ★
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

PLU

RÉVISION

plan local d'urbanisme
département de la Haute Garonne

. 5.1.5.

**ANNEXES SANITAIRES ET RÉSEAUX
INCENDIE SECOURS
NOTE**

Approuvé

Prescrite le : 3 Mai 2010
Projet arrêté le : 26 Juin 2012
Mise à l'Enquête publique le : 17 Déc 2012
Approbation le : 05/04/2013



Elaboration de la Révision du P.L.U. de la commune de GRAZAC

Note sur le réseau incendie et secours

Le réseau actuel correspond au type d'urbanisation qu'a connu la commune. C'est à dire, majoritairement par opérations ponctuelles de une à 3 constructions maximum. Ainsi le seuil nécessitant la mise en place d'un système incendie secours n'était pas atteint.

La Révision du PLU a permis une réunion de travail et de sensibilisation des élus appuyée par une analyse de l'état du réseau faites par le SDIS –Service Départemental d'Incendie et de Secours -.

Le manque de pression sur le réseau d'eau, se retrouve sur la qualification défavorable des postes incendies. En effet la plupart des PI (poste incendie) sont non-conformes par manque de pression, qu' ils soient situés sur des Ø 125 et à fortiori ceux installés sur des canalisations plus faibles. La mise en conformité se fera au fur et à mesure de l'amélioration du renforcement du réseau d'eau potable, pour les parties concernées existantes.

L'analyse du SDIS indique également les lieux où manquent des PI pour répondre à une couverture géographique complète, sur la base de critères d'éloignement selon qu'il s'agit d'une agglomération dense ou de bâti épars. La commune devra, si le couplage avec le réseau d'eau n'est pas envisageable ni satisfaisant, programmer le type de solution à apporter. Les solutions proposées par le SDIS sont :

- solution 1 : Postes Incendies sur un réseau eau suffisant pour un débit suffisant,
- solution 2 des points artificiels,
- solution 3 des points naturels.

Sur Grazac, les points eau naturels existants sont : la Mouillonne, la retenue d'eau sur Garaud, une réserve au lavoir. Ces sites nécessitent néanmoins un aménagement approprié pour l'approche des camions réservoirs.

La création de point artificiel : sont des installations de stockages.

Une cartographie et des indications techniques sont fournies par le SDIS et reprises ci après.

Indépendamment du PLU les élus ont donc à ouvrir un dossier travaux, recherche des solutions appropriées, évaluation des coûts, calendrier.

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
de la HAUTE-GARONNE**

**GROUPEMENT CENTRE
23 rue de Marclan**

Téléphone : 05 62 11 68 00
Télécopie : 05 62 11 68 09

Affaire suivie par : Ltn Delbos

**Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
31190 GRAZAC**



CR réunion tripartite de travail GRAZAC / MD-2011/N° 816

OBJET : Compte rendu de réunion du bilan défense extérieure contre l'incendie (DECI) et accessibilité.

**Réf. : Porté à connaissance du 14 Juin 2010.
Etude DECI du SDIS du 20 Septembre 2011 et cartes associées.**

Monsieur le Maire,

Le 12 Octobre 2011 à l'Hôtel de Ville nous avons fait le bilan de la défense incendie de votre commune, en présence de :

- Représentants Mairie : M. ZDAN Michel (maire). M. LORRAIN (adjoint).
- Représentants Services Gestionnaires de l'eau : M. MERIC (SMEA). M. REGNIER (SIERGA).
- Bureau d'étude : Mme. NUNEZ- MARZIANI
- Représentants SDIS 31 : Ltn DELBOS. Ltn COVOLO (CIS Auterive).

1) En conclusion à cette réunion, et afin de poursuivre l'amélioration de la défense incendie de votre commune, les listes d'actions suivantes ont été dégagées :

Une conduite d'eau de diamètre 400 mm devrait être implantée en 2013 et desservir plusieurs communes. La traversée du territoire communal est approximativement définie en limite de commune vers les lieux-dits « Marilloune » et « Terrefort ».

Le réseau d'eau potable de la commune de Grazac devrait s'y raccorder.

Le raccordement, une fois effectué, permettrait une amélioration du réseau et des possibilités d'implantations de poteau d'incendie PI.

Liste d'actions 1 : liées à la faisabilité rapide d'un point d'eau

- SOLUTION N°1, Action sur le réseau d'eau :
Aucune implantation de poteau d'incendie (PI) mentionnée dans l'étude DECI du 20 Septembre 2011 n'est envisageable à ce jour.

- SOLUTION N°2, Réserves artificielles :
Lorsque le réseau public ne permet pas la mise aux normes ou bien la création d'un PI normalisé.
 - Aucune action actuellement n'inclut cette SOLUTION technique N°2.

- SOLUTION N° 3, Point d'aspiration aménagé sur points d'eau naturel :

SECTEUR DEFAVORISE	RISQUE A DEFENDRE	SOLUTION CONFIRMEE lors de la réunion de ce jour
D 28 E.	Habitations	*1 PI Ø100mm devant le n°11. Création d'une aire d'aspiration possible. Echéance 2015.

Liste d'actions 2 : Points particuliers

SECTEUR DEFAVORISE	RISQUE A DEFENDRE	SOLUTION ENVISAGEE à programmer
Les ERP (Etablissement Recevant du Public) de la commune	ERP	Les ERP ne sont pas pris en considération de façon exhaustive dans l'étude DECI car ils sont déjà suivis par la Commission de Sécurité compétente.
Les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) de la commune	ICPE	Les ICPE ne sont pas prises en considération dans l'étude DECI : La Mairie doit se rapprocher du SDIS pour tout complément d'information.
Les ZI (Zones Industrielles) et ZA (Zones Artisanales) de la commune	ZI-ZA	Les ZI-ZA ne sont pas prises en considération dans l'étude DECI : La Mairie doit se rapprocher du SDIS pour tout complément d'information.

Liste d'actions 3 : Le reste de la commune.

TOUS SECTEURS

SECTEUR DEFAVORISE	RISQUE A DEFENDRE	SOLUTION ENVISAGEE à programmer
Tous secteurs où existent des PI ou dispositifs équivalents non normalisés	Tous types	Mettre aux normes les PI ou dispositifs équivalents existants
D 28. Route d'Esperces.	Habitations Exploitation agricole	*1 PI Ø100mm devant le lieu-dit « Garaud ». *1 PI Ø100mm devant le n°37. *1 PI Ø100mm devant le n°27.
D 28F. Route de Saint Hybars.	Habitations.	*1 PI Ø100mm devant le n°49. *1 PI Ø100mm à l'intersection avec le chemin non carrossable desservant le lieu-dit « Capayrou ». *1 PI Ø100mm devant le lieu-dit « Capayrou ».
D 12.	Habitation isolée.	*1 PI Ø100mm devant le lieu-dit « Fabia ». *1 PI Ø100mm devant le lieu-dit « Moulin D'Oren ». *1 PI Ø100mm devant le lieu-dit « Marilloune ».

SECTEUR CENTRE

SECTEUR DEFAVORISE	RISQUE A DEFENDRE	SOLUTIONS PROPOSEES
D 28 E. Route de Fourcade ».	Habitations	*1 PI Ø100mm à l'intersection avec la D 28 « route d'Esperces ». *1 PI Ø100mm devant le n°5.
Impasse Bagnos.	Habitations	*1 PI Ø100mm 200m à la fin de l'impasse.
Route de Caujac.	Habitations	*1 PI Ø100mm devant le n°12.

Pour tout aménagement futur, une concertation est nécessaire afin de déterminer précisément les besoins en terme de défense extérieure contre l'Incendie et d'accessibilité. Cette rencontre permettra aussi de définir les solutions techniques pour satisfaire ces besoins.

2) Autres points évoqués :

- Rappel sur la nécessité d'une communication régulière des données (accessibilité et DECI) entre SDIS et Mairie:
 - Informer le SDIS des nouvelles rues
 - Informer le SDIS :
 - des nouveaux poteaux d'incendie (débit-pression)
 - des modifications de poteaux d'incendie (indisponibilités et remises en fonction avec couple débit-pression)
 - des couples débit-pression des PI privés : demandés par la Mairie

NB : Le SDIS informera la Mairie sur les Numérotations des PI

 - Mettre à jour ces données autant que nécessaire.
- Rappel sur la nécessité de communiquer au SDIS le couple débit-pression des PI annotés d'un « ? » figurant dans l'étude DECI cité en Référence ci-dessus.
- Courrier du 5 mars 2009 de M. le préfet de la Haute-Garonne sur la défense incendie.
- Information sur les réserves artificielles d'incendie (annexes 3, 3bis, 4, 5, 6, 7 et 8 de la note SDIS du 26 février 2002).
- Information sur les subventions du Conseil Général (document SDIS du 23 janvier 2009).
- Projet de texte DECI

Les conclusions de ce compte-rendu sont réalisées afin d'être intégrées au mieux dans le PLU, au sein d'un paragraphe « Défense extérieure contre l'incendie ».

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du groupement centre,


Lieutenant-colonel Alain BOULOU



Copies : Monsieur le chef CIS Auterive.
DDT31
Services Gestionnaires de l'eau : SMEA.
SIERGA.

Toute correspondance doit être transmise au
Service départemental d'incendie et de secours – Monsieur le chef du groupement centre
23 rue de Marchan - 31 600 MURET / Tél. 05.62.11.68.00 / Télécopie : 05.62.11.68.09

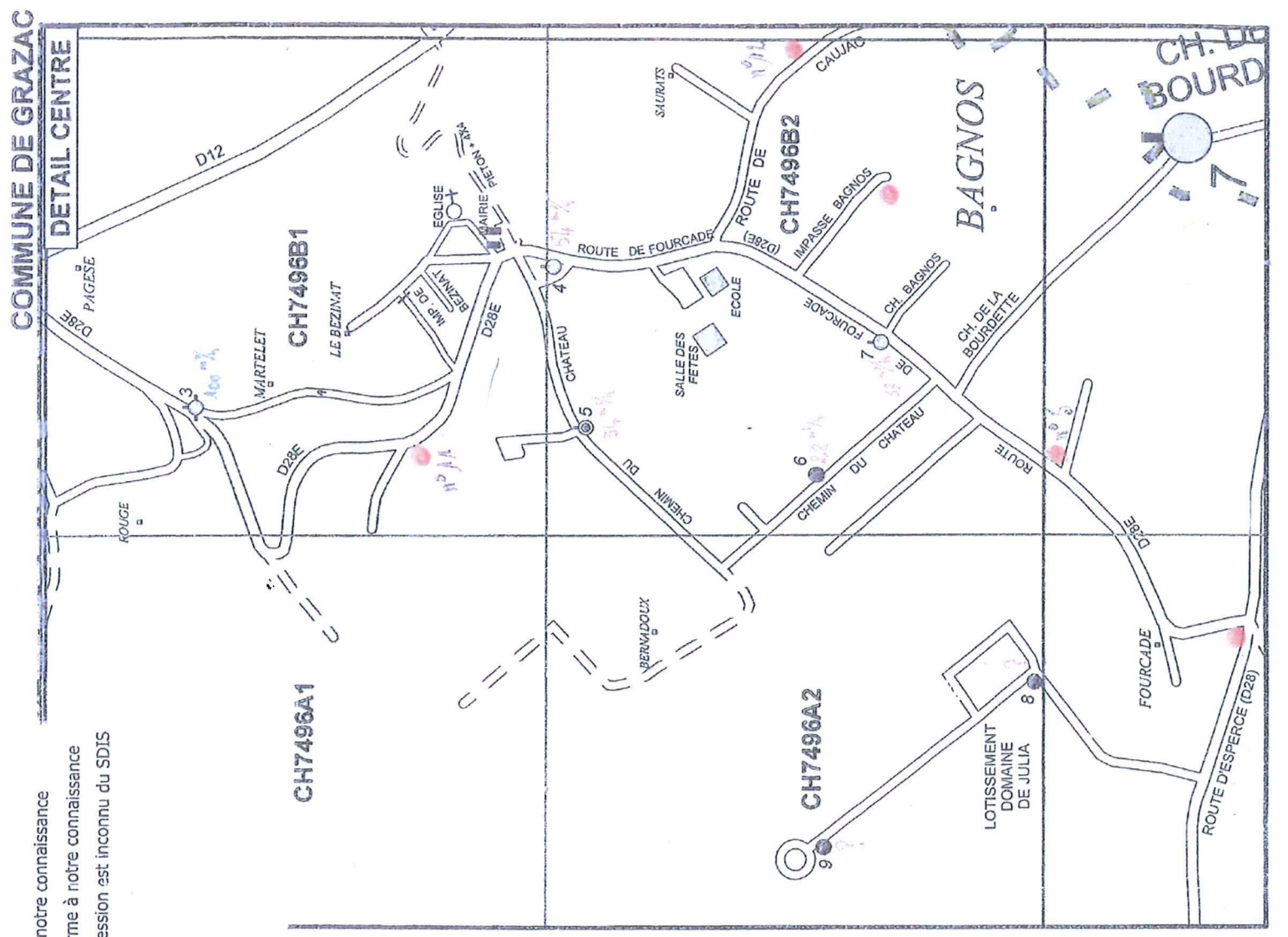
LEGENDE DE LA CARTE ASSOCIEE :

- Annotation en bleu sur PI existants = PI réputé conforme à notre connaissance
- Annotation en rouge sur PI existants = PI réputé non conforme à notre connaissance
- Annotation d'un « ? » en rouge = PI dont le couple débit-pression est inconnu du SDIS
- PI ajoutés à la main en rouge = à créer

NB :

Les valeurs annotées sont indicatives.
 Faire parvenir au SDIS le couple « débit-pression ».

200 m
200 m
100 m



Nom de lieu	Type de lieu	UTM
BAGNOS	IMPASSE	CH7496.B2
BAGNOS	LIEU-DIT	CH7496.B2
BAGNOS	CHEMIN	CH7496.B2
BERNADOUX, LE	CHATEAU	CH7496.A2
BEZINAT, DE	IMPASSE	CH7496.B1
BEZINAT, LE	LIEU-DIT	CH7496.B1
BOURDETTE, DE LA	CHEMIN	CH7496.B2
CAPAYROU	LIEU-DIT	CH7395.B1
CARBONNEL, DE	CHEMIN	CH7397.B2
CAUJAC, DE	ROUTE	CH7496.B2
CHATEAU, DU	CHEMIN	CH7496.A2
COTIS, LES	QUARTIER	CH7395.A2
COULOUMET	LIEU-DIT	CH7395.B1
D12	ROUTE DEPART	CH7497.A2
D12D	ROUTE DEPART	CH7667.A2
D28	ROUTE DEPART	CH7395.B1
D28E	ROUTE DEPART	CH7497.B2
D28F	ROUTE DEPART	CH7296.B2
DURVIEL	LIEU-DIT	CH7497.B2
ECOLE	ECOLE	CH7496.B2
EGLISE	LIEU DE CULTE	CH7496.B1
ESPERCE, D'	ROUTE	CH7395.B1
ETANG, TARTANAC	ETANG	CH7395.A1
FABIA	LIEU-DIT	CH7497.A2
FOURCADE	LIEU-DIT	CH7495.A1
FOURCADE, DE	ROUTE	CH7496.B2
FROUNTIL, LE	ROUTE	CH7296.B2
GAROT	LIEU-DIT	CH7295.B2
GARRIGUES	LIEU-DIT	CH7497.B2
GRAZAC	BOURG	CH7496.B1
JULIA, DOMAINE DE	LOTISSEMENT	CH7496.A2
MAIRIE	MAIRIE	CH7496.B1
MARILLOUNE	LIEU-DIT	CH7597.A1
MARTELET	LIEU-DIT	CH7496.B1
MOULLONNE, LA	RUISSEAU	CH7497.B1
MOULIN D'OREN	LIEU-DIT	CH7596.A1
MOUSCAILLOUS	LIEU-DIT	CH7497.A2
PAGESE	LIEU-DIT	CH7496.B1
PEYROT	LIEU-DIT	CH7295.A1
RABET	LIEU-DIT	CH7497.B2
RIEUTAREL	LIEU-DIT	CH7495.B1
ROUGE	LIEU-DIT	CH7496.B1
SALLE DES FETES	SALLE DES FET	CH7496.B2
SAURATS	LIEU-DIT	CH7496.B2
TARTANAC	LIEU-DIT	CH7395.B1
TERREFORT	LIEU-DIT	CH7597.B2

Légende de la carte associée :

- Annotation en bleu sur PI existants = PI réputé conforme à notre connaissance
- Annotation en rouge sur PI existants = PI réputé non conforme à notre connaissance
- Annotation d'un « ? » en rouge = PI dont le couple débit-pression est inconnu du SDIS
- PI ajoutés à la main en rouge = à créer

NB :

Les valeurs annotées sont indicatives.

Faire parvenir au SDIS le couple « débit-pression ».

**VERS ESPERCE
LEZAT SUR-LEZE**

